

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Lignes directrices destinées aux
comités d'experts de l'évaluation de
mi-parcours

Avril 2019

Table des matières

Mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation	1
Fonds des initiatives scientifiques majeures.....	1
Objectifs de l'évaluation de mi-parcours	1
Processus d'évaluation	2
Constitution des comités	2
Principes directeurs à l'intention des membres des comités	2
Équité du processus d'évaluation au mérite	2
Échéancier	3
Activités avant la réunion.....	4
Documents et matériel d'évaluation.....	4
Processus d'évaluation préliminaire	4
Réunion des comités d'experts	5
Rapport du comité d'experts	6
Collaboration avec les partenaires financiers.....	6
Décisions de financement	6
Annexe A – Modèle d'ordre du jour	7

Mandat de la Fondation canadienne pour l'innovation

La FCI verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux organismes à but non lucratif pour accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité. Pour en savoir plus sur la FCI, veuillez visiter Innovation.ca

Fonds des initiatives scientifiques majeures

Depuis sa création en 1997, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a appuyé un certain nombre d'installations de recherche nationales clés. Ces installations sont détenues par un ou plusieurs établissements et utilisées par des chercheurs du Canada et de l'étranger. De plus en plus complexes et de portée internationale, elles doivent mettre en place des politiques et des pratiques de gestion et de gouvernance robustes. Ces installations doivent aussi se doter de mécanismes afin d'être financées, gérées et exploitées de manière à connaître du succès et à contribuer à l'économie canadienne et à l'ensemble de la société.

La FCI a conçu le Fonds des initiatives scientifiques majeures pour offrir une approche plus systématique d'évaluation des besoins de financement des coûts d'exploitation et de maintenance de ces installations de recherche nationales, et de leur rendement scientifique. La FCI devait aussi vérifier la mise en place de politiques et de pratiques de gestion et de gouvernance robustes dans ces installations.

Ce concours a fourni un soutien pluriannuel aux besoins d'exploitation et de maintenance d'un nombre limité d'installations de recherche nationales du 1er avril 2017 au 31 mars 2023¹. Les décisions de financement ont été prises à la suite d'un processus d'évaluation au mérite rigoureux, qui comprenait un examen par un comité d'experts et par un comité d'évaluation multidisciplinaire. Le financement alloué par la FCI s'ajoute aux ressources déjà existantes consacrées à l'exploitation et à la maintenance, et cherche à combler les besoins de fonctionnement des installations de recherche nationales retenues.

Objectifs de l'évaluation de mi-parcours

Comme il est indiqué dans [l'Invitation à soumettre des propositions](#), les installations financées par le Concours 2017 du Fonds des initiatives scientifiques majeures feront l'objet d'une évaluation externe vers le milieu de la période de contribution. Cette évaluation de mi-parcours fera le point sur la capacité de chaque installation à maximiser son potentiel scientifique et technologique grâce à la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

Cet examen permettra d'évaluer l'incidence globale de la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures sur l'excellence scientifique de la recherche rendue possible par l'installation de même que les retombées et les impacts de la recherche, la gouvernance, la gestion et l'exploitation de l'installation, en mettant l'accent sur les points à améliorer qui ont été soulevés par les comités d'évaluation au mérite à l'étape initiale.

L'évaluation portera aussi sur les plans d'activités et les besoins de financement des trois dernières années de la période 2017-2023.

Ce processus d'évaluation pourrait mener à un financement stable ou accru de la contribution de la FCI aux coûts d'exploitation et de maintenance totaux de l'installation. Inversement, si l'installation est incapable de démontrer un rendement satisfaisant, cela pourrait entraîner une réduction ou même l'arrêt du financement FCI.

¹ En mars 2019, la FCI a prolongé le cycle de financement de la période initiale de cinq ans à six ans.

Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation de mi-parcours comprend un examen réalisé par un comité d'experts indépendants composés de membres recrutés en fonction de leur expérience et de leur connaissance d'installations comparables. Le comité d'experts passera en revue les documents préparés par l'installation et se réunira pour formuler des recommandations à la FCI.

Le processus défini à l'Annexe A comprendra une réunion en personne ou virtuelle avec les représentants de l'installation et de l'établissement administratif pour permettre aux membres du comité de poser des questions et de clarifier leur compréhension des activités de l'installation et des progrès accomplis durant la première moitié de la période de financement.

Le comité formulera une recommandation de financement à la FCI pour le reste du cycle de financement. Si le financement proposé pour l'ensemble des installations financées dépasse les sommes disponibles du Fonds des initiatives scientifiques majeures, la FCI pourra convoquer un comité consultatif ou avoir recours à d'autres mécanismes pour réduire le budget de façon à respecter le financement disponible.

Constitution des comités

Un comité d'experts se compose généralement d'un président et de quatre à cinq membres, selon la taille de l'installation à évaluer. Le personnel de la FCI en supervise le fonctionnement.

Habituellement, le président possède des connaissances d'ensemble dans le domaine de l'installation évaluée par le comité. Les membres sont des experts de la recherche ou du développement technologique rendu possible par l'installation et des professionnels qui connaissent bien les aspects clés d'activités telles que la gouvernance et la gestion d'installations d'envergure ou l'application et le transfert des connaissances.

Le président s'assure que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI. Les membres évaluent l'installation en fonction de sa conformité aux objectifs du fonds.

Principes directeurs à l'intention des membres des comités

La FCI s'attend à ce que les membres de comités d'experts observent un comportement éthique des plus rigoureux dans la réalisation de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non à titre de défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Tous les membres doivent se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs](#).

La FCI compte sur les établissements et les chercheurs pour ne pas demander aux évaluateurs de connaître la teneur des délibérations du comité. Les évaluateurs ont la consigne de ne pas divulguer de renseignements en lien avec le processus d'évaluation ni avec les demandeurs ni à l'extérieur des réunions. Veuillez adresser toute question des établissements ou d'autres parties à la FCI.

Équité du processus d'évaluation au mérite

L'évaluation au mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent se manifester de plusieurs façons et reposer par exemple sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que l'âge, la langue, la personnalité ou le sexe du candidat.

Pour sensibiliser les évaluateurs aux préjugés inconscients qu'ils pourraient entretenir, la FCI met en garde ses membres contre le jugement d'une candidature d'après ces facteurs et leur demande de rester vigilants pour éviter qu'un préjugé influence le processus de prise de décision. Il est essentiel de s'assurer que tous les participants au processus d'évaluation au mérite voient les processus et les politiques de la même façon pour procéder à une évaluation au mérite efficace et juste. La FCI

encourage fortement les membres des comités de sélection à se référer au [module de formation en ligne](#) comme à un guide visant à les aider à éviter les préjugés involontaires lorsqu'ils évaluent le mérite d'une demande. Créé par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines, ce court module permet de mieux comprendre certains types de préjugés involontaires et comment ceux-ci influencent l'évaluation au mérite, et il suggère des façons d'en atténuer les effets.

Échéancier

Dates	Activités
Date limite de soumission pour les installations : 25 juin 2019	Date limite de soumission des documents finaux pour les installations
Avant la réunion : Juillet, août et septembre 2019*	<p>Accéder au matériel d'évaluation et commencer l'évaluation de l'installation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activer l'accès au Système de gestion des contributions de la FCI. ▪ Accéder aux documents pertinents à l'évaluation dans le Tableau de bord de l'évaluateur du Système de gestion des contributions de la FCI. ▪ Évaluer l'installation en fonction des objectifs du fonds. ▪ Rédiger une évaluation préliminaire en utilisant le modèle du Rapport préliminaire pour les experts et l'envoyer par courriel au personnel de la FCI au moins trois jours ouvrables avant la réunion.
Réunion du comité d'experts : Août-Septembre 2019*	<p>Les membres se réunissent pour discuter de l'installation et l'évaluer.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité évalue l'installation en fonction de chaque objectif et détermine les forces et les faiblesses de chacun. ▪ Le cas échéant, le comité évalue la réponse de l'installation aux conditions ou aux préoccupations soulevées lors de l'examen initial. ▪ Le comité formule une recommandation de financement pour la période 2020-2023.
Après la réunion : Septembre-Octobre 2019	<p>Finaliser le rapport du comité d'experts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir et approuver le rapport consensuel dans les semaines qui suivent la réunion.
Décisions : Novembre 2019	Décisions de financement du conseil d'administration de la FCI
Communication : Décembre 2019	Communication des résultats aux établissements administratifs

* Selon la date de la réunion du comité d'experts

Activités avant la réunion

Documents et matériel d'évaluation

Le plan stratégique et les rapports sur le rendement annuel de 2017-2018 et 2018-2019 de l'installation serviront à l'évaluation de mi-parcours. En plus des rapports de rendement, l'établissement administratif devra soumettre un budget révisé du projet, qui comprend le financement demandé entre 2020-2023. L'établissement devra aussi soumettre un sommaire de l'impact de la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures sur les activités de l'installation ainsi qu'une liste des principales publications depuis 2017.

La FCI assemblera le sommaire, le plan stratégique, les rapports annuels, le budget révisé ainsi que sa justification et les documents de l'évaluation précédente (les rapports du comité d'experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire du Concours 2017). Ces documents seront envoyés au comité responsable de l'évaluation de mi-parcours dans le [Système de gestion des contributions de la FCI](#). Dans le cas d'installations dont le financement est conditionnel, la FCI inclura aussi les réponses de l'installation aux conditions imposées.

Système de gestion des contributions de la FCI

Les membres recevront un courriel d'activation au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF). Tous les documents relatifs à la réunion et à l'évaluation se trouvent dans le Tableau de bord de l'évaluateur.

Pour accéder aux documents d'évaluation, les membres doivent ouvrir une session dans le SGCF et cliquer sur le nom du comité. La page Évaluation et documentation s'affichera. Sur celle-ci, vous trouverez :

- des documents de référence (par exemple, Lignes directrices destinées aux comités d'experts de l'évaluation de mi-parcours et le modèle du Rapport préliminaire pour les experts);
- des renseignements importants sur la réunion (par exemple, ordre du jour)
- les documents à évaluer par le comité d'experts

Pour en savoir plus sur le Tableau de bord de l'évaluateur de la FCI, veuillez consulter le document : [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : un document de synthèse destiné aux évaluateurs](#).

Processus d'évaluation préliminaire

En préparation à la réunion du comité d'experts, les membres doivent lire tout le matériel fourni afin de prendre part pleinement aux discussions lors de la réunion. Pour faciliter l'évaluation préliminaire, un modèle du Rapport préliminaire pour les experts sera disponible dans le Tableau de bord de l'évaluateur.

L'évaluation de mi-parcours des installations se fera selon les objectifs du Fonds des initiatives scientifiques majeures :

- Appuyer et renforcer les installations de recherche nationales de pointe afin de permettre aux chercheurs canadiens d'entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada
- Permettre aux installations financées d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs capacités scientifiques et techniques

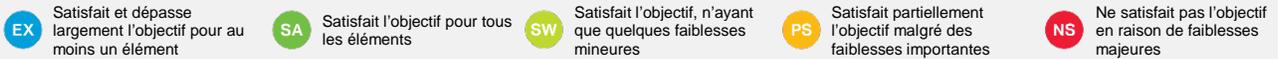
- Encourager l'adoption de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion, notamment la planification stratégique et opérationnelle à long terme, selon l'envergure et la complexité de l'installation.

Le comité responsable de l'évaluation de mi-parcours doit déterminer dans quelle mesure la contribution du Fonds des initiatives scientifiques majeures à l'installation a soutenu et continuera à soutenir l'atteinte de ces objectifs. Les membres doivent évaluer le degré de conformité de l'installation à l'objectif en utilisant une échelle d'évaluation ci-dessous. Les cotes choisies sur l'échelle d'évaluation doivent être justifiées dans le rapport préliminaire en relevant (sous la forme d'une liste ou au moyen de phrases courtes) les forces et les faiblesses des propositions pour chacun des objectifs.

Dans le cas des installations financées de façon conditionnelle ou qui font l'objet de préoccupations de la part des comités d'évaluation initiaux, les membres doivent évaluer si les réponses de l'installation à ces conditions sont satisfaisantes ou non.

Enfin, vous devrez aussi faire une évaluation de la pertinence des prévisions budgétaires et des coûts dans la section Budget du rapport. Cette évaluation préliminaire devrait également servir à identifier les éléments demandés du budget qui n'ont pas été adéquatement justifiés compte tenu des activités de recherche planifiées.

Échelle d'évaluation



Rapports préliminaires

Le rapport d'évaluation préliminaire devrait être envoyé par courriel à la FCI trois jours ouvrables avant la réunion. Ces rapports sont essentiels pour cerner les domaines de préoccupation pendant les discussions lors de la réunion et alimenter le rapport du comité d'experts. Ces rapports ne seront pas transmis aux demandeurs.

Réunion des comités d'experts

Le comité d'experts se réunira en personne pendant une journée. Le modèle d'ordre du jour est à l'annexe A. La réunion comprendra des périodes de questions et réponses avec les représentants de l'installation, des membres de son conseil d'administration et des représentants de l'établissement administratif. Parmi les participants se trouvent normalement :

- Le responsable du projet et le directeur général de l'installation
- Le président du conseil d'administration de l'installation ou d'un comité de gouvernance équivalent
- Un représentant de l'établissement administratif
- Au plus deux autres représentants choisis par l'installation

Les rencontres en personne ou de façon virtuelle (conférence téléphonique ou vidéoconférence). Avant les séances en personne, le comité se réunira pour discuter des documents d'évaluation et déterminer les questions à poser aux représentants.

La rencontre sera divisée en deux parties : la première consiste à évaluer le rendement de l'installation durant la première moitié de la période de financement ISM (2017-2019). La deuxième partie consistera à évaluer les plans et les besoins en exploitation et maintenance de la période restante de financement ISM (2020-2023).

Les deux parties commenceront par de brèves présentations de chercheurs ou de représentants de l'installation, suivies d'une période de questions animée par le président du comité d'évaluation.

Tous les membres du comité d'experts, y compris le président, poseront des questions afin de mieux comprendre les réalités opérationnelles, les caractéristiques, les retombées et les impacts de l'installation. Les connaissances acquises lors de ces échanges aideront le comité d'experts à formuler son évaluation.

Le comité aura également l'occasion de rencontrer séparément le président du conseil (ou son délégué) de l'installation.

Ensuite, le comité devra parvenir à un consensus sur le degré de conformité de la proposition à chacun des objectifs du concours. Le comité doit également formuler une évaluation détaillée sur : l'impact global du financement de la FCI sur l'excellence scientifique des programmes de recherche; les résultats et les impacts de la recherche; la gouvernance, la gestion et l'exploitation de l'installation; la mesure dans laquelle l'installation a respecté les conditions associées à la contribution (le cas échéant) et a fait des progrès par rapport aux recommandations initiales du Comité d'experts.

Le comité doit aussi fournir une évaluation du budget ainsi qu'une recommandation de financement qui tient compte de l'évaluation ci-dessus et des besoins de l'installation pour la période 2020-2023. Le comité devra évaluer soigneusement les demandes budgétaires de 2020-2023 et ne recommander qu'un financement totalement justifié et nécessaire pour atteindre les objectifs du Fonds des initiatives scientifiques majeures.

Un chargé de programmes de la FCI sera présent à titre de secrétaire du président et de ressource du comité. D'autres membres du personnel de la FCI et des représentants des partenaires financiers pourront assister en titre d'observateurs à la période de questions et réponses et aux séances à huis clos.

Rapport du comité d'experts

À la suite de la réunion du comité d'experts, un rapport sera rédigé pour résumer l'évaluation de l'installation par le comité et fournir des commentaires à l'établissement administratif. Le rapport indiquera dans quelle mesure le financement de la FCI a permis à l'installation d'atteindre les objectifs du concours à ce jour et précisera le financement recommandé pour la période 2020-2023. Si le financement total demandé à la FCI dépasse les ressources disponibles, la FCI demandera aux comités d'experts de proposer des options pour respecter le budget global du concours.

Un employé de la FCI rédigera l'ébauche du rapport peu de temps après la réunion. Le rapport sera finalisé de concert avec le président. Dans certains cas, la FCI peut demander aux membres de commenter l'ébauche du rapport.

Collaboration avec les partenaires financiers

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités, la FCI pourrait remettre les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement qui sont indiqués dans la proposition. De plus, les représentants de ces organismes de financement seront invités à participer, au besoin, à titre d'observateurs au processus d'évaluation.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra les décisions de financement à sa rencontre de novembre 2019. La FCI informera ensuite les établissements administratifs et leur enverra les rapports d'évaluation.

Annexe A – Modèle d'ordre du jour

FONDS DES INITIATIVES SCIENTIFIQUES MAJEURES

Évaluation de mi-parcours de *Nom de l'installation*

DATE

DÉTAILS

Lieu:

Salle de réunion:

COMPOSITION DU COMITÉ

Président

Membres et personnel de la FCI

Les membres de comités sont priés de prendre connaissance des documents suivants avant la réunion (disponibles sur le [portail d'évaluateur de la FCI](#)):

- Lignes directrices destinées aux comités d'experts de l'évaluation de mi-parcours
- Trousse d'évaluation de mi-parcours

Journée avant la réunion

18h30 à 20h30 Séance de breffage du comité accompagné d'un repas (le breffage pourrait avoir lieu le matin de la réunion)

Journée de la réunion

8h00 Petit déjeuner

8h30 Discussion/préparatifs du comité à huis clos

Partie I: Performances des années 1 à 3 vis-à-vis des objectifs du fond et progrès envers les conditions (S'il y a lieu)

9h15	Rencontre avec l'installation
15 min	Présentation <i>par les représentants de l'installation/établissement</i>
60 min	Période de questions
10h30	Pause

Partie II: Projets futurs et besoins financiers en exploitation et maintenance pour le reste de la période de financement de l'Installation

10h45	Discussion/préparatifs du comité à huis clos
11h15	Rencontre avec l'installation
15 min	Présentation <i>par les représentants de l'installation/établissement</i>
45 min	Période de questions
12h30	Diner (déjeuner) de travail à huis clos
13h30	Rencontre à huis clos avec le président du CA
14h15	Délibérations du comité et plan du rapport (à huis clos)
15h30	Conclusions et fin de la rencontre

Research builds communities
La recherche au service des collectivités

1100-55 Metcalfe Street
Ottawa ON K1P 6L5
T: 613.947.6496
F: 613.943.0923

1100-55 rue Metcalfe
Ottawa ON K1P 6L5
T : 613.947.6496
Télééc. : 613.943.0923